

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 431

AMENDEMENT

présenté par

M. Bazin, M. Ray, Mme Bonnivard, Mme Dalloz, M. Duparay, M. Tryzna, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Rolland, Mme Duby-Muller et M. Boucard

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition a été introduite au Sénat avec double avis défavorable au motif qu'il « existe un risque avéré de sous-déclaration des revenus des chauffeurs salariés, notamment par le biais de versements complémentaires non déclarés ». Si l'on ne peut que souscrire à cette affirmation, la méthode retenue n'est pas la bonne.

En effet, une telle mesure paraît inopportune car ces missions appartiennent à l'administration et non à un acteur privé, qui ne dispose donc pas des pouvoirs d'investigation nécessaire – pour citer le rapport de M. Patrick Hetzel.